CLEAR

intact ASSURANCE solutions specialisées

intactspecialty.com/financial-institution

SOLUTIONS POUR LE RISQUE DE GESTION D'ACTIFS – PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE – RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FAIT PARTIE DE LA PROPOSITION D'ASSURANCE PRÉSENTÉE PAR LE PROPOSANT OU EN SON NOM POUR L'ASSURANCE PROPOSÉE. LES AVIS, LES CONDITIONS ET LES DÉCLARATIONS CONTENUES DANS CES PROPOSITIONS SONT INTÉGRÉS À LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ET S'Y APPLIQUENT. LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DOIT ÊTRE REMPLIE SI LE PROPOSANT DEMANDE UNE ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES.

Si l'espace ne suffit pas pour répondre en détail aux questions ci-dessous, veuillez joindre à la présente proposition d'assurance un document distinct afin de fournir des réponses complètes.

I. PROPOSANT

Nom du proposant (tel qu'il est indiqué dans la proposition d'assurance Solutions pour le risque de gestion d'actifs) :

Nom du courtier en valeurs mobilières (le « courtier ») : _____

Fournissez tous les renseignements ci-dessous au nom du courtier.

Adresse municipale : _____

Ville (Province) : _____

Code postal : _____

Adresse du site Web : _____

Province de constitution : SELECTIONNEZ-EN UN Année d'établissement du courtier : _____

Nombre de bureaux au Canada : _____ Nombre de bureaux aux États-Unis : _____ Nombre de bureau ailleurs : _____

Emplacements des bureaux :

Nom de la ou des sociétés mères :

1. Joignez une copie des documents suivants :

- Dernier rapport annuel vérifié du courtier, ainsi que dernier rapport annuel publié sur SEDAR (si le courtier est coté en bourse)
- Rapports sur la mise en application de l'OCRCVM et/ou de l'ACFM pour les quatre (4) derniers trimestres
- Si le courtier est inscrit aux États-Unis, les rapports FOCUS de la FINRA pour les quatre (4) derniers trimestres.
- Si le courtier est inscrit aux États-Unis, le plus récent formulaire BD du courtier déposé auprès de la SEC.
- Liste des instruments de placement approuvés aux fins de la vente par les représentants inscrits du courtier, y compris les compagnies d'assurance vie approuvées et leurs produits, ainsi que les lignes directrices en matière de conformité.
- Lignes directrices du courtier en matière de vérification diligente pour l'approbation des instruments de placement à vendre.

Commentaires, critiques et recommandations des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières, de l'OCRCVM, de l'ACFM, de la SEC, de la NASD, des organismes de réglementation des valeurs mobilières d'État, du service d'assurance d'État et de tout autre organisme d'application de la loi (y compris les organismes d'autoréglementation) à la suite de l'examen le plus récent du courtier effectué par chaque organisme. Veuillez également joindre la ou les lettres de réponse du courtier à ces recommandations.

2. Le courtier a-t-il fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition au cours des trois (3) dernières années? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée :

3. Le courtier a-t-il révélé publiquement qu'il fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée :

4. Nombre total de représentants inscrits auprès du courtier
(inclure tous les producteurs, les dirigeants/gestionnaires non producteurs et les autres [services de soutien] indiqués ci-dessous) : _____

Nombre de producteurs : _____

Nombre de dirigeants/gestionnaires non producteurs : _____

Autres (services de soutien) : _____

5. Est-ce que tous les représentants inscrits concluent un contrat standard avec le courtier? ☐ Oui ☐ Non

6. Est-ce que tous les contrats du courtier avec ses représentants inscrits prévoient une indemnisation du courtier? ☐ Oui ☐ Non

7. Est-ce que tous les contrats du courtier avec ses représentants inscrits contiennent une clause d'arbitrage? ☐ Oui ☐ Non

8. Indiquez le pourcentage des revenus de commissions du courtier qui proviennent de ce qui suit :

Courtage en valeurs mobilières à service complet	%	**Placements privés**	%
Courtage de valeurs mobilières à escompte	%	**Activités de tenue de marché/ activités spécialisées**	%
Planification financière	%	**Activités de souscription**	%
Services de synchronisation du marché	%	**Autre (expliquez) :**	%

9. Indiquez le pourcentage de la commission provenant des revenus suivants :

Actions cotées en bourse	%	**Marchandises**	%
Actions non cotées en bourse	%	**Contrats à terme sur marchandises**	%
Actions cotées en cents (titres non cotés dont le cours est inférieur à 5,00 $ l'action)	%	**Fonds communs de placement**	%
Partenariats exclusifs	%	**Autres sociétés en commandite ou sociétés à responsabilité limitée**	%
Obligations cotées en bourse	%	**Rentes variables**	%
Actions ou obligations non enregistrées	%	**Autres rentes**	%
Papier commercial	%	**Assurance vie**	%
Contrat d'option	%		

10. Total des revenus annuels de commissions pour l'ensemble des produits du courtier (y compris les ventes d'assurance vie et de rentes) : _____

11. Volume moyen quotidien des opérations du courtier : _____

12. Nombre total d'opérations sur titres exécutées par le courtier : _____ /par mois _____ /par année

13. Valeur moyenne en dollars par opération sur titres exécutée par le courtier : _____

14. Quel pourcentage de tous les comptes de courtage du courtier sont des comptes sur marge? _____ %

15. Quel pourcentage de tous les comptes de courtage du courtier sont des comptes discrétionnaires ? _____ %

16. Quel pourcentage de tous les comptes de courtage du courtier sont des comptes individuels? _____ %

17. Quel pourcentage de tous les comptes de courtage du courtier sont des comptes institutionnels? _____ %

18. Le courtier effectue-t-il la compensation de ses propres comptes? ☐ Oui ☐ Non
Dans la négative, indiquez le nom du ou des agents de compensation utilisés :

19. Est-ce que tous les clients du courtier signent un contrat standard? ☐ Oui ☐ Non

20. Qui approuve les modifications apportées au contrat standard du courtier? _____

21. Quel pourcentage des contrats standards du courtier contiennent une clause d'arbitrage? _____ %

22. La clause d'arbitrage est-elle parfois supprimée de la convention de client du courtier? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, quel pourcentage est supprimé? _____ %

23. Expliquez en détail les procédures du courtier pour l'examen des nouveaux comptes :

24. Indiquez le nombre d'avis, de lettres et de plaintes reçus par le courtier au cours des trois (3) dernières années :
Avis : _____ Lettres : _____ Plaintes : _____

25. Combien de ces avis, lettres et plaintes dans votre réponse à la question 24 ci-dessus étaient toujours non réglés après soixante (60) jours? _____

26. Veuillez fournir une explication détaillée de tous les dossiers ou toutes réclamations concernant le courtier pour lesquels des indemnités ou des règlements de plus de 5 000 $ ont été accordées au cours des cinq (5) dernières années :

27. Au cours des cinq (5) dernières années, l'un des représentants inscrits du courtier a-t-il fait l'objet de mesures disciplinaires, d'une amende ou d'une suspension par des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières, de l'OCRCVM, de l'ACFM, de la SEC, de la NASD, des organismes de réglementation des valeurs mobilières d'État, du service d'assurance d'État ou de tout autre organisme de réglementation, y compris ceux qui figurent dans le formulaire U 4? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée pour chacune et joindre une copie du formulaire d'inscription de l'OCRCVM, du formulaire d'inscription de l'ACFM et/ou du formulaire U 4 de la FINRA (s'il y a lieu) à la présente proposition d'assurance :

28. Au cours des cinq (5) dernières années, des réclamations liées à la responsabilité professionnelle ou à des erreurs et omissions ont-elles été présentées contre le courtier ou l'un de ses représentants inscrits? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée pour chacune :

29. Le courtier est-il au courant d'un fait, d'une circonstance, d'une situation, d'une opération, d'un événement, d'un acte réel or allégué, d'une erreur, d'une omission, d'une déclaration erronée, d'une déclaration trompeuse ou d'un manquement à l'obligation qui pourrait donner lieu à une réclamation au titre du contrat d'assurance proposé? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée pour chacun ou chacune :

II. AVERTISSEMENTS CONTRE LA FRAUDE

Lorsque, sciemment et dans le but de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, toute personne soumet une proposition d'assurance contenant de faux renseignements, ou dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant des faits importants à cet effet, elle peut être coupable de commettre un acte frauduleux en matière d'assurance, ce qui constitue un délit et expose la personne à des sanctions pénales et civiles.

III. SIGNATURE ET AUTORISATION

SI LE PROPOSANT PRÉFÈRE SOUMETTRE LA PRÉSENTE PROPOSITION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ASSUREUR, SON MANDATAIRE AUTORISÉ DOIT LE FAIRE EN COCHANT LA CASE CI-DESSOUS ET EN SAISISSANT SON NOM ET LA DATE. CE FAISANT, LE PROPOSANT ET SON MANDATAIRE AUTORISÉ CONSENTENT PAR LES PRÉSENTES À CE QUE L'UTILISATION PAR LE MANDATAIRE AUTORISÉ D'UN CLAVIER, D'UNE SOURIS OU D'UN AUTRE APPAREIL POUR COCHER LA CASE DE SIGNATURE ET D'ACCEPTATION ÉLECTRONIQUES CONSTITUE LEURS SIGNATURE, ACCEPTATION ET ENTENTE COMME SI LE MANDATAIRE AUTORISÉ AVAIT APPOSÉ SA SIGNATURE PAR ÉCRIT ET A LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QU'UNE SIGNATURE MANUSCRITE.

☐ **SIGNATURE ET ACCEPTATION DU MANDATAIRE AUTORISÉ**

Pour apposer votre signature numérique, vous n'avez qu'à :

1. Cocher la case appropriée.
2. Entrer le nom du mandataire autorisé et la date.

La case doit être cochée par un associé, un directeur, un administrateur ou un dirigeant du proposant (ou le titulaire d'un poste équivalent).

Nom du proposant : _____

Par (signature autorisée) : _____

Nom et poste : _____

Date : _____

REMARQUE : LA PRÉSENTE PROPOSITION DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR UN ASSOCIÉ, UN DIRECTEUR, UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT DU PROPOSANT AGISSANT À TITRE DE MANDATAIRE AUTORISÉ DE TOUTES LES PERSONNES ET ENTITÉS PROPOSÉES POUR LA PRÉSENTE ASSURANCE.